

**2012\_B270**

**OBJET : Politique culturelle - Attribution de fonds de concours en investissement pour l'aide à la construction, l'extension, l'équipement et la rénovation des équipements culturels aux communes de Cabriès, Jouques, Meyreuil, le Tholonet, Aix-en-Provence, Meyrargues, Pertuis, Trets et Vitrolles**

Le 28 juin 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 juin 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Coillongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguelles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à LEGIER Michel – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Excusé(e)s :**

FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil

Monsieur Jean BONFILLON donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 28 JUIN 2012**

Rapporteur: Jean BONFILLON

**Thématique : Politique culturelle**

**Objet :** Attribution de fonds de concours en investissement pour l'aide à la construction, l'extension, l'équipement et la rénovation des équipements culturels aux communes de Cabriès, Jouques, Meyreuil, le Tholonet, Aix-en-Provence, Meyrargues, Pertuis, Trets et Vitrolles.

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Lors du Conseil de Communauté du 31 mai 2012, la C.P.A. a étendu le fonds de concours d'investissement pour l'aide à la construction, l'extension, la rénovation et l'équipement des bibliothèques municipales à l'ensemble des équipements culturels des communes de la Communauté du Pays d'Aix.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'attribuer des fonds de concours aux communes de Cabriès, Jouques, Meyreuil, le Tholonet, Aix-en-Provence, Meyrargues, Pertuis, Trets et Vitrolles et d'approuver la convention afférente type.

Cette délibération concerne 16 dossiers pour un montant total de **3 258 640€**

**Exposé des motifs :**

Lors du Conseil de communauté du 24 juin 2010, la C.P.A. a adopté par la délibération cadre n°2010\_A091 sur les fonds de concours incitatifs la création d'un fonds de concours d'investissement aux communes pour l'aide à la construction, l'extension la rénovation et l'équipement des bibliothèques et médiathèques municipales des communes.

Lors du Conseil de communauté du 31 mai 2012, la C.P.A. a étendu ce fonds de concours aux communes pour les médiathèques et bibliothèques municipales à la

## **construction, l'extension, l'équipement et la rénovation des équipements culturels des communes de la CPA.**

### **DOMAINES D'INTERVENTION**

Ce fonds de concours en investissement concerne l'ensemble des équipements culturels municipaux : salles de spectacles, salle des fêtes, équipements d'enseignement musical et chorégraphique, d'enseignement des arts plastiques, médiathèques et bibliothèques, théâtres de verdure, lieux de résidence d'artistes, lieux d'expositions...

Il se décline ainsi :

- Construction d'équipements neufs
- Extension et restructuration d'équipements existants
- Travaux de rénovation et d'amélioration d'équipements existants : économies d'énergie, isolation, réseaux, peintures, sols....
- Achat de matériel scénique ou d'équipement pour les salles de spectacles ou des fêtes
- Achat de mobilier spécifique ou d'accueil du public pour l'ensemble de ces équipements
- Achat de documents pour la création ou le renouvellement du fonds documentaire pour les bibliothèques et médiathèques
- Informatisation ou renouvellement du matériel informatique pour les bibliothèques et médiathèques....

### **PRINCIPES BUDGETAIRES**

Ce fonds de concours répond aux attendus de la loi du 13 Août 2004, qui stipule en particulier :

« Qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

**Important : la commune doit avoir à sa charge au moins 20% du coût total de l'opération.**

### **DELAIS DE MISE EN ŒUVRE ET PROCEDURE DE PAIEMENT**

Les projets soutenus doivent être réalisés dans les 2 ans qui suivent la date de la délibération de la CPA.

Le paiement de ces fonds de concours sera effectué selon les principes décrits dans la délibération n°2010\_A091 du 24 juin 2010, à savoir 50% à la signature de la présente convention et 50% à réception des factures afférentes après réalisation de l'investissement.

## DOCUMENTS NECESSAIRES A L'INSTRUCTION

Le « FDC Equipements culturels », comme tous les fonds de concours en investissement décrits dans le guide d'appui aux communes 2010, nécessite les pièces administratives suivantes pour instruction :

- ▶ Un courrier de sollicitation adressé à Madame le Président de la CPA.
- ▶ La délibération de la commune sollicitant un fonds de concours dans le cadre du plan Equipements culturels.
- ▶ Une note descriptive du projet.
- ▶ Le plan de financement ( à détailler par exercice budgétaire si le plan est pluriannuel, avec copies des conventions ou arrêtés pour les subventions reçues).
- ▶ Un document retraçant le coût global du projet (estimatif détaillé par poste) avec éventuellement des devis d'entreprises spécialisées.
- ▶ L'échéancier prévisionnel de réalisation

L'ensemble de ces pièces doit être déposé au Guichet Unique avec le formulaire de demande de fonds de concours « Equipements culturels ».

Dans ce cadre, les communes de Cabriès, Jouques, Meyreuil, du Tholonet, d'Aix-en-Provence et de Vitrolles ont sollicité l'obtention de fonds de concours au titre des opérations listées dans le tableau ci-dessous :

Communes	Objet	Montant total des travaux HT	Plan de financement	Montant HT	%	Délibération De la commune
Cabriès GU 2012/0929	Création d'un auditorium	728 434€	Conseil Général	300 000€	41,19	14 Février 2012
			Conseil Régional	50 000€	6,86	
			<b>CPA</b>	<b>126 144€</b>	<b>17,32</b>	
			Commune	252 290€	34,63	
Le Tholonet	Rénovation et achat d'équipements Bibliothèque	48 441€	Conseil Général	19 376€	40	20 Février 2012
			<b>CPA</b>	<b>9 688€</b>	<b>20</b>	
			Commune	9 688€	20	
			DRAC PACA	9 688€	20	
Aix-en-Provence GU 2012/01030	Construction du conservatoire de musique	7 894 000€ Tranche 2012	<b>CPA</b>	<b>1 317 747€</b>	<b>16,70</b>	10 avril 2012
			Commune	5 786 853€	73,30	
			Conseil Régional	789 400€	10	
Vitrolles GU 2012/0178	Construction d'une salle de spectacles	3 712 375€ Tranche 2012	Autres partenaires	2 227 425€	60	29 mars 2012
			<b>CPA</b>	<b>445 485€</b>	<b>12</b>	
			Commune	1 039 465€	<b>28</b>	
Vitrolles GU 2012/0178	Rénovation du théâtre de Fontblanche	511 938€ Tranche 2012	Autres partenaires	307 163€	60	29 mars 2012
			<b>CPA</b>	<b>61 433€</b>	<b>12</b>	
			Commune	143 342€	<b>28</b>	
Meyrargues	Reconstruction de la Médiathèque	756 627€	Conseil Général	453 976€	60	23 mars 2012
			<b>CPA</b>	<b>151 325€</b>	<b>20</b>	
			Commune	151 325€	<b>20</b>	

Communes	Objet	Montant total des travaux HT	DRAC PACA Plan de financement	Montant HT	%	Délibération De la commune
Vitrolles	Construction de la Médiathèque	360 000€ Tranche 2012	CPA Commune Autres partenaires	86 000€ 86 000€ 188 000€	24 24 52	29 mars 2012
Jouques	Remplacement des portes de la bibliothèque	5 882,68€	CPA Commune	2 353€ 3 529€	40 60	14 mars 2012
Meyreuil	Achat de bacs pour bandes dessinées	1 227,60€	CPA Commune	613€ 614,60€	50 50	30 mars 2012
Pertuis	Rénovation du Théâtre	32 000€	CPA Commune	16 000€ 16 000€	50 50	9 mai 2012
Pertuis	Rénovation et aménagement de la salle des fêtes	118 000€	CPA Commune	59 000€ 59 000€	50 50	9 mai 2012
Pertuis	Aménagement de la Chapelle de l'hôpital en lieu artistique	46 167€ tranche 2012	CPA Commune	23 083 23 084	50 50	9 mai 2012
Pertuis	Renouvellement du fonds documentaire Bibliothèque	25 000€	CPA Commune	12 500 12 500	50 50	9 mai 2012
Aix-en-Provence	Création d'une Médiathèque	418 060€	Conseil Général Conseil Régional CPA Commune	83 612€  167 224€ 167 224€	20  40 40	26 avril 2012
Aix-en-Provence	Nouvelle Ecole d'Art	1 254 181€ Tranche 2012	Conseil Général Conseil Régional CPA Commune	376 254€ 125 418€ 313 545€ 438 963€	30 10 25 35	29 mai 2012
Trets	Aménagements scénographiques du Château de Trets	933 000€	CPA Commune Autres partenaires	466 500€ 466 500€	50 50	27 février 2012

Ces dossiers ont reçu un avis favorable de la commission culture du 25 avril et du 6 juin 2012.

**VU** l'exposé des motifs,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 donnant délégation au Bureau et notamment d'attribuer les fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil communautaire ;

VU la délibération du Conseil de Communauté du 31 mai 2012 créant le fonds de concours en investissement pour la construction, l'extension, l'équipement et la rénovation des équipements culturels des communes de la CPA.

**Vu** l'avis favorable de la commission Culture du 25 avril et du 6 juin 2012 ;

**VU** la délibération cadre n°2010-A091 du Conseil communautaire du 24 juin 2010, instituant les fonds de concours incitatifs;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les fonds de concours « Equipements culturels » proposés par la Commission Culture et tels que présentés dans les tableaux ci-dessus ;
- **APPROUVER** les termes de la convention type afférente et à conclure avec les communes bénéficiaires, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée et l'ensemble des documents y afférents ;
- **DIRE QUE** les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits en section d'investissement en 324/2041411.

## CONVENTION

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix pour la commune de \_\_\_\_\_ au titre du fonds de concours d'investissement aux communes pour l'aide à la construction, l'extension la rénovation et l'équipement des équipements culturels

Entre :

La Communauté du Pays d'Aix, représentée par son Président, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, dûment habilité à signer les présentes en vertu d'une délibération du Bureau communautaire du 28 juin 2012.

d'une part,

et,

La Commune de, représentée par son Maire, ....., dûment habilité à signer les présentes en vertu d'une décision du Conseil municipal du .....

d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1 : Objet de la Convention**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à la commune de \_\_\_\_\_ pour

### **ARTICLE 2 : Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix**

La Communauté du Pays d'Aix s'engage à verser à la Commune de \_\_\_\_\_ sous forme de fonds de concours, une aide de €, qui n'excède pas la participation communale.

Ainsi, la répartition des financements est la suivante :

Montant total des travaux H.T.	€
Subventions Conseil Général	€
Subventions Conseil Général	€
Etat	€
Fonds de concours Communauté du Pays d'Aix	€
Autres	
Participation communale	€

### **ARTICLE 3 : Fixation du montant définitif de l'aide**

L'aide de la Communauté du Pays d'Aix n'est pas actualisable et ne saura, en aucun cas, excéder le montant fixé à l'article 2.

Si le montant des travaux varie à la baisse, le montant de l'aide versée est recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

### **ARTICLE 4 : Obligations incombant à la Commune**

La Commune de s'engage à ce que les travaux soient achevés au plus tard dans les deux ans qui suivent la notification de la présente convention.

La Commune de s'engage par ailleurs, à signaler sur le site des travaux, ainsi que dans toutes les publications communales qui en font mention, l'intervention de la Communauté du Pays d'Aix dans le financement de la réalisation, objet de la présente convention, et selon les modalités arrêtées avec la Direction de la Communication de la Communauté du Pays d'Aix.

### **ARTICLE 5 : Modalités de versement**

Le versement de la Communauté du Pays d'Aix à la Commune de           interviendra selon les modes définis dans la délibération cadre sur les fonds de concours incitatifs du 24 juin 2010, à savoir 50% à la signature de la présente convention et 50% à réception des factures afférentes après réalisation de l'investissement .

La Communauté du Pays d'Aix se libérera des sommes dues auprès du Trésorier Municipal de la Commune de           , sur présentation des titres de recettes.

**ARTICLE 6 : Durée et modification de la Convention**

La présente convention est conclue pour une durée de deux ans, à compter de sa signature.

Elle peut être modifiée par voie d'avenant.

Fait à Aix-en-Provence, en trois exemplaires originaux  
Le

**POUR  
LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX  
LE PRESIDENT**

**POUR  
LA COMMUNE  
LE MAIRE DE**

Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Monsieur , Madame

Application de la  
délibération n°  
Bureau du

**OBJET : Politique culturelle - Attribution de fonds de concours en investissement pour l'aide à la construction, l'extension, l'équipement et la rénovation des équipements culturels aux communes de Cabriès, Jouques, Meyreuil, le Tholonet, Aix-en-Provence, Meyrargues, Pertuis, Trets et Vitrolles**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix

**Maryse JOISSAINS MASINI**



**02 JUIL. 2012**